

Règlement du Trophée

Efficienc e et Développement Durable en Santé 2019

1. Objet

Le trophée Efficienc e et Développement Durable en Santé, organisé dans le cadre de la journée éponyme de la MARTAA du [30 septembre 2019 à Angers](#), a vocation à récompenser et à **valoriser les initiatives Développement Durable les plus innovantes** mises en place par les professionnels dans leurs établissements, services/unités (soins, médicotechnique, techniques, administratif, ...).

Les projets trouveront leurs origines parmi les thèmes suivants :

Energies / Déchets / Alimentation durable / Achats responsables / Démarches innovantes / Gouvernance / Un autre sujet ? Il est totalement le bienvenu !

Pour ce faire, deux prix seront décernés :

- un prix « Coup de cœur du jury » attribué par un jury constitué de l'ARS-ADEME-MARTAA-MARS, et présidé par M. Caro, directeur de la mission MARTAA,
- un prix « Coup de cœur du public » attribué par vote du public présent à la journée Efficienc e et Développement Durable.

Les projets récompensés feront l'objet d'un article de communication.

2. Qui peut candidater ?

Tous les établissements sanitaires ou médico-sociaux des Pays de la Loire ayant mis en place, dans leur service/unité une action développement durable dont les caractéristiques doivent être : innovation, reproductibilité, pluridisciplinarité et bénéfice pour le collectif.

3. Modalités de candidature

Pour participer, il suffit de demander par mail la fiche à remplir à edd.martaa@chu-nantes.fr ou de télécharger sur www.martaa.fr/fr/trophee_edd et de la retourner complétée à cette même adresse mail **avant le 30 août 2019**.

A réception de la fiche, vous serez contactés pour une rencontre la première quinzaine de septembre afin de présenter votre projet sous forme de vidéo de 3 minutes.

Ces vidéos vous permettront de valoriser personnellement vos projets grâce à un support visuel dynamique qui sera visionné par les membres du jury et le public lors de la journée Efficienc e et Développement Durable.

Attention !

Pour être éligibles, les projets doivent déjà avoir été mis en place au sein du collectif.

L'établissement ne pourra présenter qu'un seul projet.

4. Remise du prix

Les prix seront remis en fin de journée à chacun des deux établissements lauréats.

Les prix attribués ont vocation à apporter un « coup de pouce » aux démarches d'efficienc e et développement durable des lauréats.

Par la suite, les 2 lauréats seront appelés à témoigner de l'intérêt d'avoir candidaté au trophée et sur l'utilisation effectuée du prix.

5. Informations

Pour toute demande d'informations complémentaires ou d'aide, vous pouvez vous adresser par mail à edd.martaa@chu-nantes.fr